

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des  
Délibérations****Conseil Communautaire,  
Séance du : 10 avril 2025**L'an Deux Mille vingt-cinq, le 10 avril à 18h00,  
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le  
04 avril 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la  
salle du Conseil, à Fumel sous la Présidence de Monsieur  
Didier CAMINADE, Président**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

**ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**Madame et Messieurs **VIGNEAU Céline, ALBASI Maxime et PICCOLI Jacques.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Monsieur **QUEYREL Jean-Marie** représenté par Monsieur **MALBEC Sébastien.****Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**Madame **CONGÉ Marie-Yvonne** procuration à Monsieur **SÉGALA Jean-François,**  
Madame **GRIFFEILLE Martine** procuration à Monsieur **THÉLIOL Jean-Jacques,**  
Monsieur **JURQUET Bernard** procuration à Monsieur **SCHMITZ Jean-Marc,**  
Monsieur **LABROUE Cédric** procuration à Monsieur **BROUILLET Jean-Jacques,**  
Madame **PINSOLLES Sophie** procuration à Madame **VIDAL Aline,**  
Madame **STREIFF Céline** procuration à Monsieur **SOTTORIVA Olivier.**Secrétaire de Séance :  
**GARGOWITSCH Sophie****Conseillers en exercice : 50  
Présents (titulaires et suppléants) : 41  
Pouvoir(s) : 6  
Votants : 47****N°2025B40DAF : BUDGET ANNEXE « SERVICE ENVIRONNEMENT » – ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025**Madame Marie COSTES, Vice-présidente, rappelle la délibération n°2024D76DAF en date du 26 septembre 2024, portant création d'un Budget Annexe « Service Environnement » au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Ce Budget Annexe dispose de sa propre autonomie financière et d'un compte au Trésor de classe 515 spécifique en application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2221-1 et L.2221-4).

## AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B40DAF-DE  
Reçu le 16/04/2025  
Publié le 16/04/2025

Madame la Vice-présidente indique que l'année 2025 est la première année de facturation réelle de la redevance déchets aux particuliers et aux professionnels.

Elle précise également que concernant les subventions d'équilibre, l'interdiction prévue par l'article L.2224-2 du CGCT n'est pas applicable quelle que soit la population des communes et groupements de collectivités territoriales, aux services publics de gestion des déchets ménagers et assimilés, lors de l'institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et pour une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices, ce qui est le cas en l'espèce.

Madame la Vice-présidente rappelle le vote des Budgets Primitifs 2025 du Budget Principal de Fumel Vallée du Lot et du Budget Annexe « Service Environnement ». Elle précise qu'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe est nécessaire pour assurer l'équilibre du Budget Annexe. Le montant de cette subvention s'établit à 475 000 € maximum.

Cette subvention d'équilibre permettra notamment d'assurer un fonds de trésorerie, de procéder aux acquisitions en investissement et au paiement des dépenses de fonctionnement.

Il est nécessaire de prévoir des attributions échelonnées de cette subvention sur l'année 2025 afin de permettre un bon fonctionnement du Service Environnement.

Madame la Vice-présidente propose au Conseil Communautaire d'approuver le versement en 2025 d'une subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe « Service Environnement » d'un montant de 475 000 € maximum et de prévoir des versements échelonnés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
le Conseil Communautaire

- 1°) - Décide de verser une subvention de fonctionnement du Budget Principal 2025 au Budget Annexe « Service Environnement » 2025 d'un montant de 475 000 € maximum ;
- 2°) - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à procéder au versement échelonné de ladite subvention ;
- 3°) - Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de CC Fumel Vallée du Lot ;
- 4°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 10 avril 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH



Le Président,

Didier CAMINADE



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Certifié exécutoire le : 16 avril 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 16 avril 2025

-----